

Des protections complètes pour vos assurances

auto, habitation et protection juridique

En plus de répondre à vos besoins d'assurance reliés à la pratique de votre profession, La Capitale assurances générales met à votre disposition des produits d'assurance des particuliers très performants!

En regroupant vos produits d'assurance, vous bénéficiez d'un bon prix et vous aurez l'esprit en paix!

Assurance automobile

- **5 % de réduction** sur votre assurance automobile parce que vous êtes membre de l'AEMFQ;
- **10 % d'économie** si vous assurez plus d'un véhicule de tourisme;
- demandez notre **Plan Préférentiel** et profitez de protections gratuites!

Assurance habitation

- **5 % de réduction** sur votre assurance habitation parce que vous êtes membre de l'AEMFQ;
- **jusqu'à 38 % d'économie** si votre résidence est munie d'un système d'alarme contre le vol et le feu relié à un central reconnu;
- une **assistance habitation** gratuite et illimitée!

Assurance protection juridique

Pour moins de 4 \$ par mois, c'est assurément la meilleure façon de faire valoir vos droits sans en supporter tous les frais!

Assistance routière gratuite

En nous confiant vos assurances automobile, habitation et protection juridique, vous profiterez sans frais de CAP assistance routière, l'un des meilleurs programmes en Amérique du Nord!

CAP
Capitale assistance
PRIORITAIRE



La Capitale
assurances générales inc.

SÛR ET DIRECT

Partenaire de l'AEMFQ

Informez-vous

Composez le :

Sans frais : **1 800 644-0607**

Montréal : **(514) 906-2300**

Québec : **(418) 266-9600**

Ce dépliant est produit pour et au nom de l'AEMFQ par
La Capitale assurances générales inc.

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

PROGRAMME D'ASSURANCE MULTIRISQUE DE L'AEMFQ



La Capitale
assurances générales inc.



AEMFQ

Une réponse parfaite à vos besoins



La Capitale assurances générales inc. a développé un programme d'assurance privilège spécifiquement pour les membres de l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec.

Il vous propose des protections parfaites pour :

- Votre responsabilité civile générale
- Les litiges professionnels
- Vos assurances automobile et habitation

Votre responsabilité civile générale bien protégée

Qui est protégé?

Tous les membres en règle ainsi que leurs employés, remplaçants, bénévoles et assistants bénéficient d'une couverture pour leur responsabilité civile générale.

Quelle est l'étendue de la couverture?

- Tous les lieux occupés ou loués par vous dans le cadre de vos fonctions d'éducatrice ou d'éducateur;
- les activités culturelles, sportives, en plein air, sorties à l'extérieur, etc;
- les bris sur un bien appartenant à l'éducatrice ou l'éducateur, causés par un enfant qui était inscrit à son service de garde;
- les frais de défense en cas de poursuite au civil en sus de la limite du contrat lorsqu'ils ont trait aux activités reconnues comme service de garde;
- les frais de défense en cas de poursuite au criminel. Ceux-ci seront remboursés seulement si l'éducatrice ou l'éducateur sont reconnus non coupables, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ (taux horaire maximum de 150 \$);
- vos activités en cas de manque de surveillance, distraction, inattention, imprudence ou inhabilité dans le cadre des activités reconnues à titre d'éducatrice ou d'éducateur en milieu familial.

Une assurance protection juridique exclusive en cas de litiges

Parce que vous avez choisi d'être membre de l'AEMFQ, vous êtes automatiquement protégé par l'assurance protection juridique des travailleurs autonomes*.

Elle inclut :

Assistance juridique GRATUITE

Ce service téléphonique d'assistance juridique vous est offert gratuitement par des avocats employés de La Capitale assurances générales et membres du Barreau. Ils sont à l'écoute pour vous informer précisément de vos droits et vous éviter bien des difficultés!

Première consultation GRATUITE

Vous avez droit à une première consultation avec le notaire ou l'avocat de votre choix, dans tous les domaines du droit, jusqu'à un remboursement maximal de 50 \$.

Couverture pour les litiges professionnels

Vous bénéficiez de cette protection qui couvre tous les litiges reliés spécifiquement à vos activités professionnelles et commerciales. (Maximum de 5 000 \$ par litige et de 15 000 \$ par période d'assurance).

Délai de carence de 60 jours pour les litiges couverts

* L'assurance protection juridique des travailleurs autonomes, spécifique à l'AEMFQ, ne couvre pas les mêmes litiges que le produit d'assurance protection juridique offert en complément de l'assurance automobile ou habitation, qui lui couvre les litiges reliés à la vie privée.

Parce que vous avez mieux à faire que de chercher la meilleure couverture pour votre entreprise